



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**LEGISLATURE 2011-2015**

### **Procès-verbal de la séance d'installation du 6 juin 2011 à 19 h 00**

#### **Ordre du jour :**

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal du 13 mars 2011, par le doyen d'âge
2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
3. Election du Bureau du Conseil municipal : Président, Vice-président et Secrétaire
4. Décision du Conseil municipal concernant la nomenclature des diverses Commissions et du nombre de Commissaires
5. Désignation des Commissaires
6. Désignation des Présidents et Rapporteurs des Commissions
7. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès :
  - 7.1 de la Commission de réclamation TPC
  - 7.2 de la Fondation du Grand-Saconnex pour le logement
  - 7.3 de la Fondation les Aînés
  - 7.4 de la Fondation du Grand-Saconnex pour la petite enfance
  - 7.5 du Fonds de décoration
  - 7.6 de la CCIT
  - 7.7 du GICORD
  - 7.8. groupe de travail « Agenda 21 »
8. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès des sociétés communales :
  - 8.1 Comité de Jumelage)
  - 8.2 Centre des Loisirs
  - 8.3 Association d'amitié Grand-Saconnex / Racovita
  - 8.4 La Sirène, harmonie municipale
  - 8.5 Club de Natation
  - 8.6 Football-Club
  - 8.7 Tennis-Club
  - 8.8 Basket-ball Club
  - 8.9 Judo Self Défense Grand-Saconnex
9. Divers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) – Alexandre BÖHLER (PLR) – Gérard BISE (VERTS) – Laurence BURKHALTER (SOC) – Nadja BURKHARDT (PDC) – Christophe CHOLLET (UDC) – Pierre ECKERT (VERTS) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD (PDC) – Patrick HULLIGER (UDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Olivier LEGERET (PLR) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Ivan MANOLA (PLR) – Lisa MAZZONE (VERTS) – Philippe METTRAL (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (UDC) – Antoine ORSINI (PLR) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Michel POMATTO (SOC) – Eric PORTIER (GAG) – Sandra PORTIER (GAG) – Eric STEINER (PLR).

Excusé : M. Raymond CHABRY (PLR)

Assistent à la séance :

M. Jean-Marc COMTE, Maire  
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative,  
M. Bertrand FAVRE, Conseiller administratif

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général  
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste Conseil municipal  
Mme Arlette BLATTNER, procès-verbaliste Commissions

\*\*\*

M. Jean-Marc COMTE, Maire, ouvre la séance à 19 h. et souhaite la bienvenue à tous. Il félicite les nouveaux élus et désigne le doyen d'âge, M. STEINER, qui fonctionnera comme Président jusqu'à la nomination du Président du Conseil municipal.

Mme PORTIER, en tant que benjamine du Conseil municipal, fonctionnera comme secrétaire jusqu'à la nomination du secrétaire du bureau.

M. STEINER présente quelques mots de bienvenue pour cette première séance de la nouvelle législature.

Mme PORTIER procède à l'appel.

**1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections du Conseil municipal du 13 avril 2011**

M. STEINER en donne lecture (annexe 1).

## **2. Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**

M. STEINER donne lecture de la prestation de serment :

*"Je jure ou je promets solennellement*

- *d'être fidèle à la République et Canton de Genève,*
- *d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge,*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer."*

Il est procédé ensuite à la cérémonie de prestation de serment prévue par la loi sur l'administration des communes.

M. CHABRY, absent de Genève, prêterait serment lors de la séance plénière du 20 juin 2011.

## **3. Election du bureau du Conseil municipal**

### **Election du Président**

M. EYA NCHAMA informe que l'année 1928 a été une année très importante au Grand-Saconnex. L'année d'avant, le premier avion a effectué la traversée de l'Atlantique des Etats-Unis en Europe. C'est en 1928 que la famille PORTIER s'est établie au Grand-Saconnex. Eric PORTIER est la troisième génération de cette famille. Il connaît bien la commune, la ville du Grand-Saconnex. Eric PORTIER est parmi les Conseillers municipaux les plus dynamiques de cette ville. En tant que Vice-doyen, il a l'honneur de présenter la candidature d'Eric PORTIER au poste de Président de cette législature qui débute ce soir.

Mme BURKHARDT et M. ECKERT sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	24
- bulletins rentrés :	24
- bulletins non valables :	2
- bulletins valables :	22
- majorité absolue :	13

**M. PORTIER est élu Président avec 22 voix.**

M. PORTIER aimerait dire son émotion au public, au Conseil municipal, au Conseil administratif, à la commune. Il est très fier de prendre cette place et l'honorera le mieux possible.

Il espère travailler avec tout le monde et souhaite que de temps en temps les étiquettes soient oubliées. Les Conseillers municipaux sont tous des êtres humains qui ont envie d'avancer pour Le Grand-Saconnex. Il espère œuvrer dans ce sens et avoir une grande collaboration avec le Conseil administratif.

M. PORTIER reçoit ensuite le serment de M. STEINER, qui réintègre sa place au sein du Conseil.

### **Election du Vice-président**

M. EYA NCHAMA rappelle ses propos d'il y a une année, lorsqu'il avait proposé M. POMATTO au poste de secrétaire. M. POMATTO est né le 24 décembre 1960. Il est président du groupe socialiste du Grand-Saconnex, groupe qui présente sa candidature au poste de Vice-président.

Mme GIROD et M. BALMER sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	24
- bulletins rentrés :	24
- bulletins non valables :	2
- bulletins valables :	22
- majorité absolue :	13

**M. POMATTO est élu Vice-président avec 22 voix.**

M. POMATTO remercie pour la confiance que le Conseil municipal lui témoigne et essaiera d'œuvrer aussi bien que lorsqu'il était secrétaire et d'aider au mieux le Président Eric PORTIER.

### **Election du Secrétaire**

M. ECKERT, au nom des Verts, propose la candidature de M. JIMAJA, qui apportera sûrement un peu de couleur au bureau.

MM. HULLIGER et LEGERET sont désignés en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	24
- bulletins rentrés :	24
- bulletins non valables :	4
- bulletins valables :	20
- majorité absolue :	13

**M. JIMAJA est élu Secrétaire avec 20 voix.**

## **4. Décision du Conseil municipal concernant la nomenclature des diverses Commissions et du nombre de Commissaires.**

Le Président énumère les diverses Commissions permanentes du Conseil municipal de la législature 2007-2011 et demande s'il y a des propositions de modifications.

M. ORSINI indique que le PLR propose les modifications suivantes :

- Bâtiments et emplacements communaux : renommée **Equipements publics**
- Urbanisme et route, circulation, mobilité : fusionnées et renommées **Aménagement du territoire**

- Culture, sports, loisirs et sociale et parascolaire : fusionnées et renommées **Affaires sociales, culture, sports**
- Sécurité, police : renommée **Prévention, sécurité.**

M. ORSINI indique que ces choix s'expliquent par un souhait d'avoir une vue plus globale afin de travailler sur des projets en commissions, étant entendu qu'entre l'urbanisme (souvent des densifications) et l'aspect routier par exemple, ces deux sujets sont étroitement liés et il serait souhaitable que les mêmes compétences soient regroupées au sein d'une seule commission.

Quant à la culture, les sports, les loisirs et le social, les sujets sont de la même manière connexe et que cela vaut la peine de les regrouper.

Les prérogatives de chacune de ces nouvelles commissions seraient héritées directement des anciennes qui seraient cumulées dans les nouvelles.

M. ECKERT indique que les Verts ont examinés ces propositions qui leur ont été soumises au préalable. En l'état, les Verts ne souhaitent pas fusionner les commissions. Il y a plusieurs raisons à cela. Les commissions vont devenir des commissions « mammoth », qui vont traiter de sujets qui ne sont pas forcément connectés, malgré ce qui a été dit.

M. ECKERT propose de garder le même nombre de commissions que dans la précédente législature. Il est d'accord de redéfinir et ajuster les champs de compétence de chaque commission, afin d'éviter d'avoir deux Conseillers administratifs qui doivent représenter une seule commission.

Il est étonné que l'on garde une commission environnement, qui a finalement traité beaucoup de sujets relatifs à l'aménagement du territoire, aux bâtiments et où finalement, deux Conseillers administratifs ont dû intervenir, ce qui n'est pas très efficace.

Il ne comprend donc pas la logique de ces regroupements. Il aurait compris si cela aurait permis aux Conseillers administratifs de ne pas devoir venir dans deux Commissions. Mais là, il ne voit pas les synergies que cette proposition apporte.

M. ECKERT ne voit pas très bien en quoi la culture (que l'on veut développer au Grand-Saconnex, où le Conseil municipal aurait aimé participer à la politique culturelle de la commune,) a à voir avec le social. La culture n'a pas réellement un rôle social. La même chose pour le sport. Il s'est laissé dire qu'il y a des communes où les commissions sont séparées entre la culture et le sport. Le sport a effectivement un aspect social, mais pas seulement. Il ne comprend pas du tout ce regroupement et il y est fortement opposé.

M. POMATTO propose que chaque modification proposée soit votée l'une après l'autre.

M. ORSINI propose de se prononcer sur le fait de voter le paquet en une seule fois ou en plusieurs fois.

M. EYA NCHAMA a été très étonné avec son groupe, il a pris connaissances de ces propositions le week-end passé. Il va seulement parler de l'aménagement du territoire. Il a devant lui la loi fédérale du 22 juin 1979, état au 1<sup>er</sup> août 2008. Il a également le règlement d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du canton de Genève. Quand il entend parler ses collègues du PLR de l'aménagement du territoire, il est confus.

Selon la loi fédérale, comme le règlement d'application du canton, l'aménagement du territoire veut dire : développement économique, réduction des inégalités spatiales, politique du logement, infrastructures et transports, bâtiments, etc. Toutes les commissions font donc partie de l'aménagement du territoire.

Ou bien le Conseil municipal décide d'abolir toutes les commissions et de tout mettre sous Aménagement du territoire et tout sera traité en Toutes Commissions réunies, ou bien l'on parle des choses qui existent jusqu'à présent.

Du point de vue cantonal, la première chose lorsque l'on parle de l'aménagement du territoire, c'est le plan directeur cantonal. Cela veut dire que l'on va discuter prioritairement du plan directeur communal. Dans aménagement du territoire, il y a Agenda 21, environnement, logement, bâtiments, etc.

Il propose donc de supprimer toutes les commissions et de ne parler que d'aménagement du territoire.

M. ORSINI pense que la remarque de M. EYA NCHAMA est juste et que chaque entité à la fois fédérale, cantonale et communale définit ce qui se cache derrière le nom qu'elle donne à une commission. Il répète que le PLR donne comme buts et prérogatives à cette commission les buts et prérogatives qu'avaient l'urbanisme et les routes. Ni plus ni moins. A aucun moment le PLR a souhaité interpréter ce nom « aménagement du territoire » comme ayant des compétences plus larges que les seules anciennes commission qu'il devrait regrouper.

M. EYA NCHAMA pense que cela ne répond pas à sa question. Ou bien on fait la loi comme elle est stipulée aux niveaux fédéral et cantonal, ou l'on ne fait rien. Le Conseil municipal ne vit pas des humeurs ou des idées qui passent par la tête de certains, il doit travailler dans le cadre de la loi. Sans ce cadre, il ne travaille pas. Si le PLR interprète autrement la loi, il ne veut pas entrer en matière.

M. STEINER aimerait répondre aux arguments de M. ECKERT, qui a peur que la réunion des commissions urbanisme et routes crée une commission « mammoth ». Il y a un certain nombre de sujets soumis par le Conseil administratif qui sont renvoyés en commissions. La fusion des commissions ne change rien, cela ne fera pas une séance de plus ni une de moins. Une commission mammoth ne veut donc rien dire.

Par contre, il a remarqué ces dernières années qu'à plusieurs reprises, lorsqu'un sujet était soumis par le Conseil administratif, la question se posait de savoir s'il fallait le renvoyer aux routes ou à l'urbanisme. Cela supprimera bien des interrogations s'il n'y a plus qu'une commission qui traite ce genre de sujets.

En ce qui concerne la fusion des commissions sociales et culture, sports, loisirs, c'est l'inverse. La commission culture, sports, loisirs s'est très peu réunie. Ces sujets ont à voir les uns avec les autres et compte tenu du fait que la commission précitée est une petite commission, il est bien de la fusionner aussi.

M. ORSINI aimerait vraiment, dans un climat d'apaisement, dire à M. EYA NCHAMA que le Conseil municipal ne dépend pas d'autre chose que de la loi sur les communes. Il ne faut pas se baser sur des lois fédérales ou cantonales, qui ne sont pas applicables à une commune. Ce n'est pas parce que le Grand Conseil s'organise d'une certaine manière que les sénats communaux doivent suivre. Il n'y a aucune automaticité en la matière et cela n'a pas force de loi.

M. BALMER MASCOTTO a quelques craintes face à ces commissions « mammoth » où les ordres du jour vont ressembler à ceux du Grand Conseil. On ne sera plus vraiment en temps réels sur les problèmes et l'on n'aura plus de prise sur les problèmes qui touchent les Saconnésiennes et les Saconnésiens, à force de reporter de commission en commission certains points qui pourraient paraître à certains mineurs. Il préférerait des commissions « spécialistes », qui se réuniront peut-être moins souvent mais qui avanceront à bon train sur des travaux précis et concrets.

Mme BURKHALTER indique que le groupe socialiste craint que certains sujets jugés moins importants soient noyés dans des sujets plus importants. Dans les grandes communes genevoises, la tendance est plutôt de séparer en commissions distinctes la culture et les sports. Ce soir, il est proposé de regrouper ces sujets dans une seule commission avec le risque de passer à côté de sujets parce que l'on n'aura pas le temps de les aborder. Il y a beaucoup de travail sur la planche et il faut être plus spécialiste que généraliste. La fusion de ces deux commissions n'est donc pas souhaitable.

M. ORSINI entend les arguments de Mme BURKHALTER et il les partage. Le meilleur exemple qu'il puisse donner c'est le grand projet de législature de la journée continue à l'école dès 2013, sujet qui typiquement va concerner à la fois le social, la culture et le sport. Si c'est pour avoir des Toutes commissions réunies sur des sujets « mammoth » comme celui là, cela serait une dépense d'énergie et de jetons de présence supplémentaire qui va à l'encontre de la proposition que le PLR fait ce soir. Pour ce sujet d'importance – et il y en aura d'autres – cela vaut la peine de fusionner ces différentes commissions.

M. POMATTO relève que les seules double commissions de la dernière législature ont été celle des bâtiments et culture, sports, loisirs et Sécurité, police et sociale. Le fait de devoir regrouper deux commissions n'est pas un lieu commun dans ce Conseil municipal.

D'autre part, l'un des éléments qui peuvent poser problème c'est la représentativité dans les commissions. Il est vrai que si l'on regroupe différents sujets vastes tels que le social à ce qui est de la culture, du loisir ou du sport dans la même commission, la majorité des groupes va se retrouver avec une seule personne dans cette commission. C'est aussi exclure toute une série de compétences des Conseillers municipaux dans certains sujets. Du moment que les choses sont plus spécialisées, cela oblige d'avoir des regards transversaux entre les gens et une collaboration beaucoup plus forte. Dans ce sens, il préfère avoir des commissions qui traitent de choses précises et des sujets très définis.

Comme il l'avait demandé lors de la réunion des chefs de fraction, il souhaite avoir un tableau avec les éléments qui seraient traités dans ces commissions, d'une façon définie et écrite.

M. EYA NCHAMA trouve très faible la réponse de M. ORSINI par rapport aux questions de lois. Il y a moins d'une heure que les Conseillers municipaux ont prêté serment, pour une question de loi cantonale. La loi fédérale est supérieure aux lois cantonale et communale. Au Conseil municipal, il n'y a pas de lois. La loi fédérale est la loi de tous les Suisses. Après, il y a la loi cantonale. Il signale à M. ORSINI l'article 2 de loi fédérale sur les questions d'aménagement du territoire qui parle des autorités cantonales et communales. Un Conseil municipal qui vote contre la loi, c'est obsolète.

Mme MAMIN-TISSOT voudrait rassurer tous ses collègues qui sont inquiets par rapport à des commissions mammoth et rappelle aux Présidents qui en seront responsables de ne pas en faire des fourre-tout mais d'avoir des ordres du jour précis auxquels il faudra se tenir.

Elle n'a évidemment pas envie que la commission traite de badminton et d'accueil d'enfants alors qu'un ordre du jour aura été défini.

Quant aux arguments de M. EYA NCHAMA, il lui semble que ce qui est proposé est en accord avec le fonctionnement des Conseils municipaux cantonaux.

M. ORSINI relève que ce qui régit le Conseil municipal s'appelle la LAC (loi sur l'administration des communes).

M. BALMER MASCOTTO signale qu'il y a également le RAC (règlement d'application de la LAC). Dans sa vision de la politique, il a bien compris, lors de sa dernière législature, les rapports asymétriques qui existaient entre le législatif communal et le Conseil administratif. Mais de faire ces super-commissions-mammouth, il a bien compris aussi quelle était l'intention politique que poursuit M. ORSINI, soit d'enlever le plus possible de temps de parole et de discussion au municipal pour être une véritable chambre d'enregistrement face à la toute puissance du Conseil administratif. C'est dans ce sens qu'il s'opposera à ces propositions.

M. ECKERT voudrait rétorquer au représentant du PLR sur le fait qu'il y a des sujets qui doivent être étudiés par plusieurs commissions. Comme l'a dit M. POMATTO, c'est arrivé, mais rarement. La plupart des commissions ont traité des sujets qui les concernaient. La commission culture, sports, loisirs par exemple a surtout traité de la bibliothèque et de la patinoire. Il ne voit pas de composante sociale sur ces objets. La commission de l'urbanisme regarde essentiellement des problèmes de déclassement dans la zone villas, et de voir si le bâtiment est conforme aux normes Minergie, etc. Il ne voit pas d'intersection avec une conception globale de l'urbanisme. La commission routes a aussi regardé des choses extrêmement sectorielles et pointues. Une fois de plus, il ne voit pas l'intersection avec un urbanisme global.

Comme d'habitude, il y aura des objets d'une envergure plus grande, qui nécessiteront d'être traités en Toutes commissions réunies. Il faut laisser travailler ces commissions thématiques qui traitent souvent de sujets extrêmement pointus et détaillés sur un sujet particulier.

M. EYA NCHAMA pense que la culture de la Suisse est une culture de dialogue et de concertation. Il remarque que le PLR amène la confrontation le premier jour de cette législature. Il demande au PLR s'il va continuer comme cela. Le Conseil municipal ne fonctionne pas dans un système français où il y a motion de censure, ni dans un système italien. Il est dans un système suisse, où tout est négocié et concerté pour arriver à un accord. Si le PLR veut la confrontation dès le premier jour, alors il aura la confrontation.

Le Président met au vote le principe de voter en bloc les modifications proposées par le PLR :  
**12 « pour » - 11 « contre ».**

Le Président met au vote les modifications proposées par le PLR :  
**13 « oui » - 10 « non ».**

M. ECKERT souhaiterait ajouter la mobilité à l'aménagement du territoire.

Cette proposition est mise au vote et est acceptée par **23 « pour ».**



La nomenclature des commissions 2011-2015 est donc la suivante :

Affaires sociales, culture, sports  
Aménagement du territoire, mobilité  
Equipements publics  
Environnement  
Finances  
Prévention, sécurité  
Naturalisations

Le Conseil municipal ne désigne pas de Commission ad'hoc.

**Nombre de Commissaires siégeant dans les Commissions :**

M. ORSINI, pour le PLR, propose que les commissions soient composées de 7 commissaires, à savoir 2 représentants du PLR et 1 représentant de chaque autre groupe. Il est important d'avoir 7 commissaires plutôt qu'un nombre pair, afin d'avoir des majorités claires. Par ailleurs, si l'on se base sur l'expérience d'il y a 8 ans au niveau du pourcentage de suffrages, le PDC avait 2 représentants par commission là où les autres partis n'en avaient qu'un. Il existait alors entre le PDC et les Radicaux que 0,5 % de suffrages de différence. Aujourd'hui, la différence entre le PLR et les Verts est de 4 %, soit huit fois supérieure, ce qui donne une certaine légitimité à cette proposition.

A la question de M. BALMER MASCOTTO, le Président informe que chaque proposition sera votée séparément.

M. POMATTO informe que le groupe socialiste propose que les deux groupes les mieux élus, soit le PLR et les Verts, qui ont respectivement 7 sièges et 6 sièges, aient 2 représentants par commission. Les autres groupes qui ont 4, 3 et 2 sièges n'auraient qu'un représentant, soit un total de 8 commissaires.

Cette proposition se base sur le fait que les deux groupes précités se démarquent des autres. Selon le site de l'Etat, le PLR a obtenu 22,46 % et les Verts 19,81 %, qui fait une différence de 2,66 % et non pas de 4 %. L'écart entre les Verts et le PDC est de 4,24 %. Les deux groupes de tête peuvent donc avoir le même traitement.

Accorder seulement 1 siège à l'un et/ou l'autre des deux groupes les mieux élus équivaldrait à leur accorder une représentativité dans les commissions identique au groupe le moins bien élu, totalisant 8,2 % des suffrages. Un tel choix ne serait pas équitable ni représentatif du résultat des élections.

M. POMATTO relève que cette proposition s'inscrit aussi dans la continuité du choix qui avait été fait lors de la dernière législature, puisque la différence avait été inscrite entre 4 et 5. Les Verts et les Radicaux avaient 5 sièges et deux représentants dans les commissions.

Le groupe socialiste demande au Conseil municipal de tenir compte de ces arguments lors de la décision concernant le nombre de commissaires.

M. ECKERT soutient la proposition du groupe socialiste. Cependant, il souhaite en faire une autre. Les Verts ont regardé comment le Conseil municipal pourrait être le mieux représenté dans ses commissions. Le règlement demande qu'une représentation équitable soit assurée sur l'ensemble des commissions. La proposition du groupe socialiste est équitable, la proposition du PLR ne l'est pas. La différence est très nettement plus petite entre le groupe PLR et le groupe des Verts.

Il est possible de trouver une meilleure répartition sur l'équité, qui consisterait à attribuer également deux sièges au PDC. Cette proposition est justifiée car le PDC est le seul groupe dont la représentation par rapport au système proportionnel a été arrondie vers le bas, alors que pour l'ensemble des autres groupes elle a été arrondie vers le haut. Le groupe qui suit le PDC est loin derrière.

M. ECKERT aimerait encore dire qu'un nombre pair ou impair dans les commissions n'a aucune importance. L'ancienne législature siégeait à 9 commissaires. Il suffit qu'il y ait une abstention pour que le Président doive départager.

Mme MICHAUD ANSERMET indique que l'UDC pense que la proposition du PLR est acceptable, puisque qu'aucun autre parti de la commune n'a obtenu 20 % si ce n'est le PLR.

Mme MAMIN-TISSOT rebondit sur la proposition de M. ECKERT. Elle relève que si le PDC avait souhaité avoir deux sièges dans les commissions, il l'aurait revendiqué dans le cadre de l'entente. Le PDC est d'accord avec l'entente et soutient des commissions à 7 membres, où le travail sera plus aisé et où il y aura moins de répétition dans les tours de table.

M. BALMER MASCOTTO aimerait faire une proposition qui va dans le sens de la nouvelle entente du Grand-Saconnex. Pour avoir un gain d'efficacité plus fort, l'on pourrait réduire drastiquement le nombre de commissaires. Il fait donc la proposition, comme cela se passe dans d'autres communes genevoises, car il est vrai que les communes ont une certaine liberté d'organisation, de simplement découpler le nombre de suffrages obtenus par les partis de celui de leur représentativité dans les commissions, soit un représentant par parti élu au Grand-Saconnex. Cette façon de faire existe depuis de nombreuses années dans d'autres communes et cela se passe très bien. Il rappelle aussi que depuis deux législatures, les commissions ne font que débroussailler le travail du municipal et que les rapports des commissions ne sont plus votés. Les débats doivent donc être centrés au sein du municipal en plénière.

M. ECKERT relève que le fait de restreindre le nombre de commissaires met son groupe dans une situation difficile. Il y a des gens qui ont un certain nombre de compétences et chacun n'aurait qu'une commission et aucune autre. Il considère ces propositions comme extrêmement agressives vis à vis du groupe des Verts.

M. ECKERT propose un vote nominal. Il est soutenu par Mme AMMANE, M. EYA NCHAMA et M. BALMER MASCOTTO.

**Le Président met au vote la proposition du PLR (7 sièges – 2 PLR – 1 par autre parti) :**

Mme AMMANE	non	
M. BALMER MASCOTTO	non	
M. BÖHLER		oui
M. BISE	non	
Mme BURKHALTER	non	

Mme BURKHARDT		oui
M. CHOLLET		oui
M. ECKERT	non	
M. EYA NCHAMA	non	
Mme GIROD		oui
M. HULLIGER		oui
M. JIMAJA	non	
M. LEGERET		oui
Mme MAMIN-TISSOT		oui
M. MANOLA		oui
Mme MAZZONE	non	
M. METTRAL		oui
Mme MICHAUD ANSERMET		oui
M. ORSINI		oui
Mme PERROTIN DURET		oui
M. POMATTO	non	
Mme PORTIER	non	
M. STEINER		oui

**Résultat : 13 « oui » - 10 « non »**

**Le Président met au vote la proposition du groupe socialiste (8 sièges – 2 PLR – 2 Verts – 1 par autre parti) :**

Mme AMMANE		oui
M. BALMER MASCOTTO		oui
M. BÖHLER	non	
M. BISE		oui
Mme BURKHALTER		oui
Mme BURKHARDT	non	
M. CHOLLET	non	
M. ECKERT		oui
M. EYA NCHAMA		oui
Mme GIROD	non	
M. HULLIGER	non	
M. JIMAJA		oui
M. LEGERET	non	
Mme MAMIN-TISSOT	non	
M. MANOLA	non	
Mme MAZZONE		oui
M. METTRAL	non	
Mme MICHAUD ANSERMET	non	
M. ORSINI	non	
Mme PERROTIN DURET	non	
M. POMATTO		oui
Mme PORTIER		oui
M. STEINER	non	

**Résultat : 10 « oui » - 13 « non »**

**Le Président met au vote la proposition de M. Balmer (6 sièges –1 par parti) :**

Mme AMMANE		oui
M. BALMER MASCOTTO		oui
M. BÖHLER	non	
M. BISE		oui
Mme BURKHALTER		oui
Mme BURKHARDT	non	
M. CHOLLET	non	
M. ECKERT		oui
M. EYA NCHAMA		oui
Mme GIROD	non	
M. HULLIGER	non	
M. JIMAJA		oui
M. LEGERET	non	
Mme MAMIN-TISSOT	non	
M. MANOLA	non	
Mme MAZZONE		oui
M. METTRAL	non	
Mme MICHAUD ANSERMET	non	
M. ORSINI	non	
Mme PERROTIN DURET	non	
M. POMATTO		oui
Mme PORTIER		oui
M. STEINER	non	

**Résultat : 10 « oui » - 13 « non »**

**Le Président met au vote la proposition des Vers (9 sièges –2 PLR – 2 Verts – 2 PDC et 1 par autre parti) :**

Mme AMMANE		oui
M. BALMER MASCOTTO		oui
M. BÖHLER	non	
M. BISE		oui
Mme BURKHALTER		oui
Mme BURKHARDT	non	
M. CHOLLET	non	
M. ECKERT		oui
M. EYA NCHAMA		oui
Mme GIROD	non	
M. HULLIGER	non	
M. JIMAJA		oui
M. LEGERET	non	
Mme MAMIN-TISSOT	non	
M. MANOLA	non	
Mme MAZZONE		oui
M. METTRAL	non	
Mme MICHAUD ANSERMET	non	
M. ORSINI	non	

Mme PERROTIN DURET	non	
M. POMATTO		abstention
Mme PORTIER		oui
M. STEINER	non	

**Résultat : 9 « oui » - 13 « non » - 1 abstention.**

**La proposition du PLR, 7 commissaires (2 PLR – 1 par autre parti) est acceptée par 13 « oui » et 10 « non ».**

M. ECKERT constate que le seul groupe vraiment prétérité par ce vote est celui des Verts. Il est désolé de devoir imposer cela à ses nouveaux collègues, mais même eux sont totalement dégoûtés par cette décision. Il est choqué par la façon dont cette chose s'est passée, à la fois ce soir et lors de la réunion des chefs de fraction de vendredi dernier, où une solution non négociable a été imposée. Il voit enfin où se trouvent les alliances, où se trouve le centre.

Dès demain, les Verts introduiront un recours contre ce vote, qui est un déni de démocratie. La représentativité, l'équité dans cette décision n'existe pas. Le groupe des Verts est totalement dégoûté.

Mme GIROD trouve lamentable et très triste de commencer la législature de cette façon. Elle espère de tout cœur que cela va continuer dans une bonne entente et une bonne collaboration pour le bien être de cette commune.

Mme MAMIN-TISSOT comprend le désarroi de M. ECKERT. Elle lui rappelle simplement que le PDC a mené toutes les élections dans le cadre d'une alliance de l'entente. Comme elle a eu l'occasion de le lui dire à maintes reprises, elle pense qu'il est possible de continuer à travailler efficacement dans le cadre des commissions, pour trouver la solution la meilleure pour les Saconnésiens et non pas seulement pour les groupes politiques ou les egos personnels.

M. ECKERT a toujours compris que l'entente était le PDC et le PLR. Il lui semble que cette entente a été largement étendue. Il n'y a jamais eu de négociations du côté de l'UDC.

Mme AMMANE STUDER est dégoûtée et écoeurée. Elle remercie Mme MAMIN-TISSOT d'avoir dit le mot « travailler » car elle ne pense pas pouvoir travailler correctement dans de telles conditions.

M. EYA NCHAMA constate que la droite veut la confrontation. Ce n'est pas ce qu'il veut dans une ville de 11'800 habitants. Il pensait venir travailler, mais d'emblée le premier jour, la droite a montré qu'il doit venir subir un diktat et la dictature de la droite.

M. ORSINI est mal à l'aise car la fin de non recevoir que M. ECKERT a mentionné dans la négociation des chefs de fraction, c'est lui qui l'a portée. Avec le recul, il se rend compte qu'il a été beaucoup trop définitif dans la présentation que le PLR soutient et qui a été validée ce soir. Pour répondre à M. EYA NCHAMA, la démocratie, c'est une majorité et une minorité. Il ne voit pas en quoi c'est moins légitime ou moins démocratique que de voter l'une ou l'autre des propositions de ce soir, à moins de remettre en cause les élections qui ont amené chacun ici ce soir.

M. BALMER MASCOTTO rappelle au PLR l'un de ses grands penseurs : Alexis de Tocqueville, qui disait avant l'avènement de la démocratie qu'il craignait que la majorité devienne trop oppressante pour la minorité. Il prônait le respect de la minorité. Le PLR donne ce soir un bon exemple de ce qu'Alexis de Tocqueville craignait : la tyrannie de la majorité sur la minorité et c'est très triste.

M. JIMAJA constate ce soir cette image très triste de ce qu'est la démocratie. Ce n'est pas parce qu'il y a une majorité qu'elle doit absolument faire passer ses idées. Il faut reconnaître que les autres aussi ont du bon sens et qu'il ne suffit pas de les plagier à gauche ou à droite pour dire : oui nous sommes bons ! C'est vraiment triste, cela va vraiment à l'encontre de ce que veulent les saconnésiens. Ils disent : vous êtes 10, ils sont 13, travailler ensemble ! Ce que l'entente dit en ce moment c'est : « nous, nous voyons les choses ainsi, procédons ainsi ». De toute façon, l'entente a la majorité et passe en force. On est majoritaire un jour, mais on n'est pas majoritaire tous les jours. Le jour où l'entente passera dans la minorité, elle comprendra et ce jour-là, il espère que ceux qui sont les siens auront l'élégance de lui permettre de s'exprimer.

Le PLR redessine les commissions, mais en plus, il dit « vous avez 6 représentants, désormais nous faisons 7 commissions, vous n'aurez qu'un représentant par commission ». M. ECKERT l'a dit, ceux qui ont 6 élus sont pénalisés. Les Verts auraient mieux fait de n'avoir que 3 ou 4 élus, ils auraient des compétences bien représentées dans les commissions. Si le PLR estime que les groupes minoritaires ont perdu, détrompez-vous, puisque il continuera des les plagier.

M. EYA NCHAMA voulait dire à M. ORSINI que normalement, une majorité doit tendre la main et écouter les autres. S'il dit « c'est à prendre ou à laisser », ce n'est pas une conception pour travailler ensemble. Si le PLR veut aller dans les commissions tout seul, il faut le dire. En 1959, la Suisse a trouvé la solution miracle : les socialistes, les radicaux, l'UDC etc. doivent travailler ensemble.

M. EYA NCHAMA relève que le PLR a perdu les élections à deux, car avant il y avait 8 ou 9 radicaux et libéraux, maintenant il n'y en a plus que 7. Le seul pays aujourd'hui qui tient compte des minorités, c'est la Suisse. Si le PLR aujourd'hui enlève cette protection des minorités, on ne comprend plus si l'on est en Suisse, en Italie ou en France. La question est de savoir si le PLR veut travailler tout seul ou ensemble avec les autres partis. Le message que le PLR donne ce soir est qu'il veut travailler seul. C'est ce message qu'il conteste.

M. STEINER remarque que M. EYA NCHAMA veut nous comparer avec la France ou l'Italie. Il ferait mieux de nous comparer avec la ville de Genève, où la gauche est majoritaire et impose ses vues à la droite en permanence. La gauche est un peu mal placée pour donner des leçons de démocratie.

M. STEINER signale qu'il n'est pas coutume de rediscuter un vote. Il fait une motion d'ordre et demande que les discussions cessent.

**Cette motion d'ordre est acceptée par 10 voix « pour », 8 voix « contre » et 5 abstentions.**

**5. Désignation des Commissaires :**

Le Conseil municipal nomme :

en qualité de membres de la Commission affaires sociales, culture, sports :

Mmes C. AMMANE STUDER, L. BURKHALTER, N. BURKHARDT, E. MICHAUD ANSERMET,  
C. PERROTIN DURET  
MM. O. LEGERET, E. PORTIER

en qualité de membres de la Commission aménagement du territoire, mobilité :

Mmes F. MAMIN-TISSOT, L. MAZZONE, E. MICHAUD ANSERMET, S. PORTIER  
MM. C.M. EYA NCHAMA, O. LEGERET, A. ORSINI

en qualité de membres de la Commission équipements publics :

Mmes P. GIROD, S. PORTIER,  
MM. C. CHOLLET, P. EKERT, I. MANOLA, M. POMATTO, E. STEINER a.i (E. CHABRY)

en qualité de membres de la Commission de l'environnement :

Mmes N. BURKHARDT, E. MICHAUD ANSERMET  
MM. T. BALMER MASCOTTO, A. BÖHLER, C.M. EYA NCHAMA, I. MANOLA, E. PORTIER

en qualité de membres de la Commission des finances :

Mme P. GIROD  
MM. P. HULLIGER, L. JIMAJA, M. POMATTO, A. ORSINI, E. PORTIER, E. STEINER

en qualité de membres de la Commission des naturalisations (6 membres, 1 par fraction) :

Mme S. PORTIER  
MM. G. BISE, C.M. EYA NCHAMA, P. HULLIGER, P. METTRAL, E. STEINER a.i. (R. CHABRY)

en qualité de membres de la Commission prévention, sécurité :

Mme S. PORTIER  
MM. T. BALMER MASCOTTO, A. BÖHLER, C. CHOLLET, P. METTRAL, M. POMATTO,  
E. STEINER

**6. Désignation des Présidents et Rapporteurs des commissions :**

Les Commissions se réunissent l'une après l'autre à huis clos pour la désignation des Présidents et Rapporteurs.

Sont désignés :

Commissions:	Président(e)s :	Rapporteurs :
Affaires sociales, culture, sports	N. BURKHARDT	E. MICHAUD ANSERMET
Aménagement du territoire, mobilité	O. LEGERET	F. MAMIN-TISSOT
Equipements publics	M. POMATTO	S. PORTIER
Environnement	E. PORTIER	A. BÖHLER
Finances	A. ORSINI	P. HULLIGER
Naturalisations	P. HULLIGER (voir ci-dessous)*	
Prévention, sécurité	E. STEINER	M. POMATTO

\* La nomination a.i. de M. STEINER à la Commission des naturalisations, en attendant que M. CHABRY prête serment, pose problème car M. STEINER, en sa qualité de doyen, a présidé les débats de la commission et sa voix a été prépondérante dans le choix de M. HULLIGER à la présidence face à M. EYA NCHAMA. Si M. CHABRY avait été présent, il n'aurait pas été doyen et sa voix n'aurait pas été prépondérante. M. EYA NCHAMA aurait donc été élu (doyen, donc voix prépondérante).

Après une vive discussion et afin de régler la question, le Conseil municipal décide de procéder à un vote nominal à la demande de M. EYA NCHAMA, soutenue par trois autres membres :

Mme AMMANE	M. EYA NCHAMA	
M. BALMER MASCOTTO	M. EYA NCHAMA	
M. BÖHLER		M. HULLIGER
M. BISE	M. EYA NCHAMA	
Mme BURKHALTER	M. EYA NCHAMA	
Mme BURKHARDT		M. HULLIGER
M. CHOLLET		M. HULLIGER
M. ECKERT	M. EYA NCHAMA	
M. EYA NCHAMA	M. EYA NCHAMA	
Mme GIROD	absente de la salle	
M. HULLIGER		M. HULLIGER
M. JIMAJA	M. EYA NCHAMA	
M. LEGERET		M. HULLIGER
Mme MAMIN-TISSOT		M. HULLIGER
M. MANOLA		M. HULLIGER
Mme MAZZONE	M. EYA NCHAMA	
M. METTRAL		M. HULLIGER
Mme MICHAUD ANSERMET		M. HULLIGER
M. ORSINI		M. HULLIGER
Mme PERROTIN DURET		M. HULLIGER
M. POMATTO	M. EYA NCHAMA	
Mme PORTIER	M. EYA NCHAMA	
M. STEINER		M. HULLIGER



Sur 22 votants, **M. HULLIGER est nommé Président de la Commission par 12 voix** contre 10 voix pour M. EYA NCHAMA.

**7. Désignation des représentants du Conseil municipal auprès :**

7.1. de la Commission de réclamation – TPC :  
(5 représentants - Art. 312 - Loi contributions publiques)

**Sont proposés et élus tacitement :**

<b>M. Christophe CHOLLET</b>
<b>M. Pierre ECKERT</b>
<b>M. Cruz Melchor EYA NCHAMA</b>
<b>Mme Claudine PERROTIN DURET</b>
<b>Mme Peta GIROD</b>

7.2. de La Fondation communale du Grand-Saconnex pour le logement :  
(4 représentants - dont 2 au moins pris en son sein - Art. 9, al. c) des statuts)

Sont proposés :

- M. Antoine ORSINI (CM)
- M. Cruz Melchor EYA NCHAMA (CM)
- M. Tristan BALMER MASCOTTO (CM)
- M. Patrick HULLIGER (CM)
- M. Eric JAN

MM. ECKERT et METTRAL sont désignées en qualité de scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins délivrés :	24
- bulletins rentrés :	24
- bulletins non valables :	4
- bulletins valables :	20
- majorité absolue :	13

Sont élus au premier tour : M. EYA NCHAMA – 17 voix  
M. P. HULLIGER – 13 voix

Obtiennent des voix : M. A. ORSINI – 12 voix  
M. T. BALMER MASCOTTO – 12 voix  
M. E. JAN – 9 voix

Mmes BURKHALTER et PERROTIN DURET sont désignées en qualité de scrutateurs du deuxième tour :

Le résultat du vote est le suivant (majorité simple) :

- bulletins délivrés :	24
- bulletins rentrés :	24
- bulletins non valables :	0
- bulletins valables :	24

Sous élus au deuxième tour : M. T. BALMER MASCOTTO - 14 voix  
M. A. ORSINI – 13 voix

Non élu : M. Eric JAN – 8 voix

Les représentants du Conseil municipal sont donc :

**M. T. BALMER MASCOTTO (CM)**  
**C.M. EYA NCHAMA (CM)**  
**P. HULLIGER (CM)**  
**A. ORSINI (CM)**

7.3. de la Fondation "Les Aînés" :  
(6 représentants – dont 2 au moins pris en son sein - Art. 9, al. c)

**Sont proposés et élus tacitement :**

**M. Gérard BISE**  
**M. Anthony GIORGETTA**  
**M. Henri LOCHET**  
**Mme Francine MAMIN-TISSOT (CM)**  
**Mme Eliane MICHAUD ANSERMET (CM)**  
**M. Blaise ROSSELAT**

7.4. de la Fondation communale pour la petite enfance :  
(6 représentants - 1 par parti représenté au CM - dont 2 au moins pris en son sein - Art. 9, al.c)

**Sont proposés et élus tacitement :**

**M. Alexandre BÖHLER (CM)**  
**Mme Natacha BOUCHAREB**  
**M. Valentino CAVALIERI**  
**Mme Audry LAREO-GARDET**  
**M. Michel POMATTO (CM)**  
**Mme Caroline TORCHIO**

7.5 du Fonds de décoration communale :  
(7 Conseillers municipaux)

**Sont proposés et élus tacitement :**

**Mme Carole AMMANE STUDER**  
**Mme Laurence BURKHALTER**  
**M. Christophe CHOLLET**  
**Mme Peta GIROD**  
**M. Ivan MANOLA**  
**Mme Claudine PERROTIN DURET**  
**M. Eric PORTIER**



8.4 **La Sirène, harmonie municipale** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. Philippe METTRAL  
Mme Eliane MICHAUD ANSERMET

8.5 **Club de natation** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : Mme Peta GIROD  
M. Patrick HULLIGER

8.6 **Football Club** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. Pierre ECKERT  
Mme Eliane MICHAUD ANSERMET

8.7 **Tennis-Club** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : Mme Nadja BURKHARDT  
M. Eric STEINER

8.8 **Basketball Club** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. Alexandre BÖHLER  
M. Gérard BISE

8.9 **Judo Club** (2 CM) :

Sont proposés et nommés tacitement : M. Alexandre BÖHLER  
M. Michel POMATTO

9. **DIVERS**

M. HULLIGER demande qui décide du placement des Conseillers municipaux. Le groupe UDC est un peu étonné de ce placement ce soir.

M. PORTIER indique que le bureau se penchera sur cette question.

Mme GIROD rappelle qu'en 2008, elle avait proposé un réaménagement des tables. Elle redonnera à M. PORTIER les photos qu'elle avait faites à l'époque.

M. ECKERT propose d'être le représentant permanent, avec le Président du Conseil municipal, au GLRD (Groupement des législatifs de la rive droite du Lac).

M. ORSINI souhaite que maintenant que les choses sont définies, CM Net puisse suivre rapidement.

Mme GIROD souhaite que suite aux modifications des commissions une information sur chaque commission avec les objets qu'elle doit traiter, paraisse sur le site du Grand-Saconnex (voir le site de Plan-les-Ouates).

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h15.

Le Secrétaire

Le Président

Laurent JIMAJA

Eric PORTIER

Ann. ment.